

**Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire des Ateliers de la Scierie
dimanche 7 février 2021 à 11 h**

**Par visio conférence (code d'accès donné la veille avec Zoom) ou présentiel (nombre restreint)
Ateliers de la Scierie Route de St Beaulize 12540 Fondamente**

Association : Les Ateliers de la Scierie loi 1901
Adresse : Route de St Beaulize 12540 Fondamente
Tél. 0628650013 et ateliersdelascierie@orange.fr

Cher Adhérents et futurs adhérents

J'ai le plaisir de vous informer que la prochaine Assemblée Générale Ordinaire de notre association se tiendra le dimanche 7 février à 11 h **Par visio conférence** (zoom) à Fondamente aux Ateliers de la Scierie ou en présentiel si possible.

L'ordre du jour retenu est le suivant :

- Rapport moral et d'activité et financier 2020 du Président ;
- Approbation du budget (article 11 des statuts de l'association) et validation des bilans et perspectives futures 2021
- Nomination définitive de la trésorière : trésorière intérimaire (S.Vigneau proposée) ou autre proposition (Laurence Galabrun de Millau)
- L'avenir de l'association, son projet de modification de statuts avant la fin de l'année 2021 en cours et son programme 2021 ainsi que les règles sanitaires en vigueur pour les prochains stages. Qualiopie et la certification ou non pour janvier 2022.
- D'autres points, comme le règlement intérieur (en cours) à terminer qui fixe les divers points sur l'organisation de l'association pour gérer l'administration interne de l'association

Le cadre de travail lors des résidences d'artistes (mise à disposition des locaux, ces derniers ne sont pas à l'association) prévoir un règlement intérieur spécifique aux locaux (en cours) et interventions artistiques (règlement intérieur et contrat moral et financier)

Les Règles morales à respecter en fonctions des publics auxquels s'adressent les ateliers.

Les Règles de fonctionnement professionnel de l'association pour les intervenants (en cours) et sanitaires.

Les modalités de défraiment du CA lors de l'accomplissement de son action à titre de débours.

Validation du questionnaire donné à l'AG.

Prévoir vers le mois de mars 2021, date à déterminer, une Assemblée Générale Extraordinaire pour :

Modifications des statuts (soit membres restreints ou statut collégial) et décider pour la certification Qualiopi.

Je vous rappelle que, conformément à l'article 11 des statuts de notre association et l'article du règlement intérieur, un quorum de 51 % des membres actifs et présents (ou pouvoir) doit être atteint pour rendre les délibérations valables.

Compte tenu de l'importance particulière des questions traitées, je souhaite que vous soyez présent en visio conférence. Toutefois, en cas d'impossibilité, je vous rappelle que le vote par procuration est autorisé. Ainsi, si vous n'êtes pas en mesure d'assister à l'Assemblée Générale, vous trouverez ci-joint un formulaire de vote par procuration. Vous pourrez ainsi vous faire représenter par un adhérent de votre choix. Je vous rappelle que seuls les membres à jour (membres actifs) de leur cotisation peuvent participer à l'Assemblée Générale Ordinaire.

Dans l'attente de notre rencontre, je vous prie d'agréer, cher *adhérent*, l'expression de ma considération distinguée.

A Fondamente, le 07 janvier 2021

Le Président



P.J : [tous les documents utiles pour l'Assemblée)